



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## métallurgie

Question écrite n° 26583

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des unités ETILAM, du groupe Arcelor et AFFIVAL du groupe SKW, toutes deux implantées à Solesmes, dans le Nord, au coeur de la 22e circonscription, et menacées de fermeture. L'entreprise ETILAM est spécialisée dans le laminage de feuillets minces, et occupe sur le site de Solesmes 38 salariés, qui sont actuellement frappés par des mesures de sous-activité, en raison d'une baisse artificielle de leur carnet de commandes. Depuis plusieurs années déjà, le site solesmois a été victime de délocalisations de productions et d'outils, sans qu'aucune contrepartie soit apportée, malgré les engagements de la société de tutelle, la PUM. Dernièrement, et selon des indications communiquées aux représentants des personnels, un plan de liquidation de l'activité serait en préparation avec la fermeture du site et le licenciement de tous les salariés. Concernant AFFIVAL, cette entreprise, leader mondial de fil fourré en poudres électrométallurgiques, occupe plus de 150 personnes sur le site de Solesmes. Après le retrait inattendu de l'actionnaire principal, Pechiney, l'entreprise est artificiellement frappée par une dégradation de sa rentabilité. L'allemand SKW, aujourd'hui unique actionnaire, ne cache pas sa volonté de se séparer de cette activité. L'ensemble du personnel vient d'être informé de la mise en oeuvre d'un plan lourd de conséquences pour l'emploi et l'avenir du site puisque qu'il évoque un sureffectif de 40 salariés. Après un siècle d'existence, ces deux entreprises du Solesmes, sont désormais fortement menacées de disparition, sans aucune perspective de reclassement ou d'emploi pour ces salariés de la métallurgie hautement qualifiés. Devant le risque d'une nouvelle dégradation de l'emploi dans ce secteur du Cambrésis, déjà fortement touché par le chômage, il lui demande de lui indiquer les initiatives qu'il compte prendre pour rechercher, avec l'ensemble des partenaires concernés, des solutions qui privilégient le maintien de l'activité et des emplois d'ETILAM et d'AFFIVAL sur le site de Solesmes.

### Texte de la réponse

Etilam et Affival sont deux sociétés implantées depuis plus de dix ans sur le territoire de la commune de Solesmes. Toutes deux ont eu un parcours commun, puisque leurs activités étaient partie intégrante de Vallourec jusqu'au début des années 1990, avant de rejoindre, pour l'une, Etilam et pour l'autre, Skw. Ces deux sociétés sont confrontées depuis deux ans à une conjoncture défavorable. Toutefois, les conséquences de l'évolution des conditions du marché ne sont pas de la même ampleur dans le cas d'Etilam et de celui d'Affival. Affival est leader de la spécialité du fil fourré et doit faire face aux contraintes de ses marchés, notamment pour ce qui concerne l'évolution des taux de change tant en Amérique du Nord qu'au Japon. Affival entend maintenir son leadership sur ce segment de marché. Dans cette optique, il s'apprête à investir dans une nouvelle technologie afin de développer de nouveaux produits. Par ailleurs, il poursuivra ses efforts afin de maintenir sa compétitivité, ce qui devrait passer par des actions intéressant les investissements, les emplois et les formations. De son côté, Etilam connaît depuis deux ans un repli important de ses marchés, ce qui s'est traduit par une baisse très significative de la charge pour la production de feuillets pour l'électronique. Cette activité assure la part la plus importante des volumes de production. L'année 2002 a vu une dégradation des résultats de la société et l'exercice 2003 devrait vraisemblablement se solder par une nouvelle perte eu égard à la

persistance de l'atonie des marchés. En l'état, la société n'a pu convoquer régulièrement son comité central d'entreprise, eu égard à un désaccord concernant la répartition des sièges entre collèges électoraux. Le tribunal de Chaumont a été saisi du litige et devrait se prononcer prochainement. Dès que cette question aura été tranchée, la direction d'Etilam réunira le comité central d'entreprise.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26583

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7942

**Réponse publiée le :** 8 décembre 2003, page 9426